

exercez-le dans toute son ampleur. Ma tâche à moi, c'est d'assurer l'application des lois. J'ai, comme président, les prérogatives constitutionnelles qui me permettent d'opposer mon *veto* aux lois qui me paraissent contraires au bien public. Je me réserve, bien entendu, d'user de ces prérogatives, suivant ma conscience. Mais il faut que toute la vie publique se déroule dans la régularité des institutions nationales.

Je vois, par les nouvelles que je reçois de Saint-Domingue, que les fonctionnaires nommés par moi ont gardé leur poste. Ma mission pacificatrice était remplie : c'est comme évêque, non comme homme politique que je l'avais acceptée ; je n'avais aucune raison de la prolonger.

* * *

TURQUIE : *Dévouement des religieux et des religieuses pendant la guerre.* — Au cours de cette guerre balkanique, on n'a entendu que trop de récriminations sur les atrocités que les belligérants se reprochaient les uns aux autres. Encore même à l'heure actuelle, les Grecs dressent les plus épouvantables réquisitoires contre les Bulgares, lesquels, certainement, ne manqueront pas de riposter sur le même ton. Il est consolant de mettre en regard de toutes ces cruautés, vraies, exagérées ou fausses, qu'on étale, le zèle, l'abnégation, le dévouement que les religieux catholiques, les Français en tête — il n'y a rien d'étonnant, puisque la France a toujours été le soldat de Dieu partout et en tout, — ont déployé pour soigner les blessés, secourir les malades, affronter les épidémies meurtrières, arracher à la famine et à la mort les émigrés en haillons hurlant après un morceau de pain.

A Constantinople, en dehors des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, qui desservent les hôpitaux français et municipaux de la ville, des Sœurs italiennes et autrichiennes, des infirmières de la Croix-Rouge française, appelées ici par Mme Bompard, la femme de l'ambassadeur, pour être attachées aux hôpitaux ou ambulances installés à Stamboul, à Cach-Kichla, etc., les Sœurs Oblates de l'Assomption se sont particulièrement distinguées. Voici en quels termes le Comité de bienfaisance de la colonie suisse qui avait chargé les Sœurs Oblates de l'Assomption de Koum-Kapou de distribuer les vêtements et les secours qu'il recevait s'exprime :

“ On ne saura jamais assez dire tout le bien que ces Françaises, ces femmes de cœur firent en soulageant la misère